



La Révolution française dans la Marne

Livret du professeur

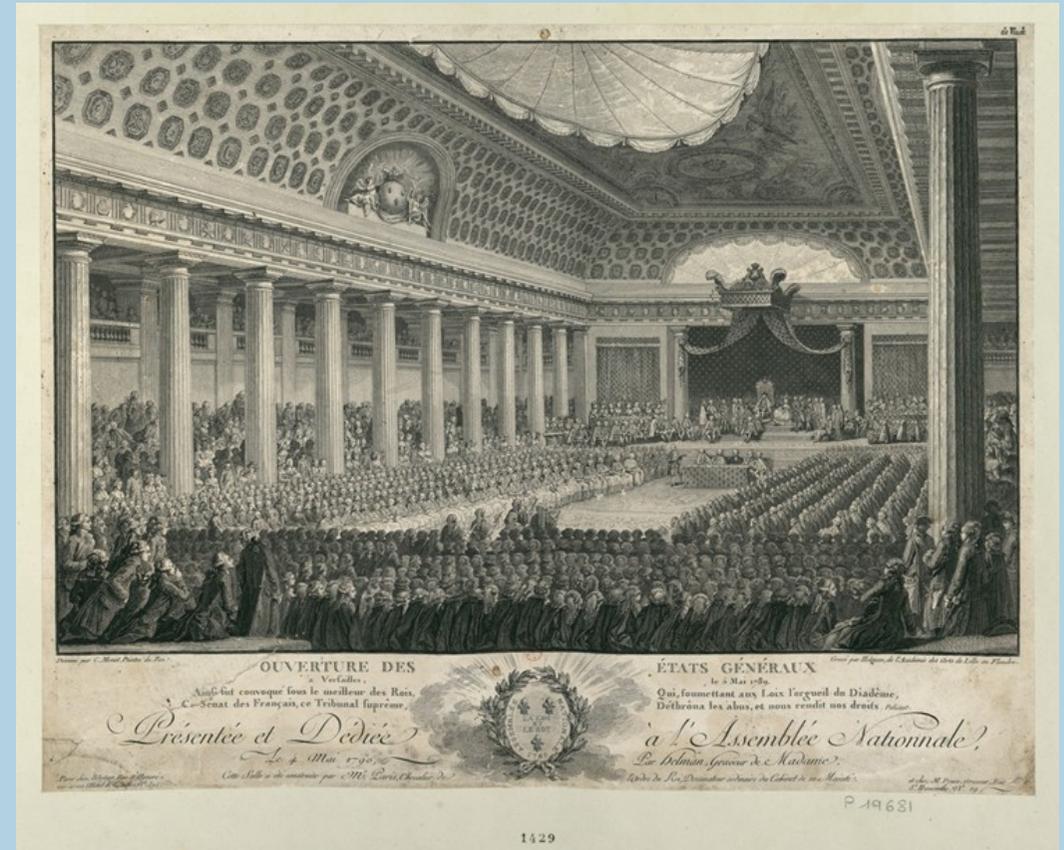
A large blue-bordered octagonal frame containing four horizontal dashed lines for writing.

1789, l'année des ruptures :

Comment l'année 1789 entraîne-t-elle des ruptures politiques et sociales radicales en France ?

- ◆ Sous l'Ancien Régime, les **États généraux** sont les assemblées extraordinaires réunissant les trois ordres de la société : la noblesse, le clergé, et le Tiers-État. En 1789, les États généraux sont convoqués par Louis XVI pour résoudre la crise politique, économique et sociale du royaume.
- ◆ Dès février 1789, des représentants du peuple sont élus dans chaque **bailliage**, division administrative et judiciaire du territoire, pour assister aux **États généraux**.
- ◆ On commence alors la rédaction des **cahiers de doléances**, registres dans lesquels sont consignés les protestations et les vœux du peuple et qui seront présentés au Roi par les représentants élus.
- ◆ En 1789, la **Généralité de Champagne** est composée de 16 bailliages : dans chaque bailliage, chaque communauté va rédiger ses propres cahiers.

La situation du royaume de France en 1789 à travers l'exemple d'un cahier de doléances conservé aux Archives de la Marne



Ouverture des États généraux à Versailles, le 5 mai 1789, gravure d'Isidore Stanislas Helman d'après un dessin de C. Monet, 1790.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fiche 1 Découvrir le document

Lire des archives... pas toujours facile !

Les cahiers de doléances sont rédigés à la main sur des feuillets en papier très fin.

L'écriture est parfois difficile à déchiffrer pour nous....



1) Présentez le document

Donnez le titre du document :

Cahier des plaintes et des doléances de la communauté de Beaumont sur Vesle près Reims.

Qui a rédigé le texte ? Les habitants de Beaumont sur Vesle.

Pour quel événement est-il rédigé ?

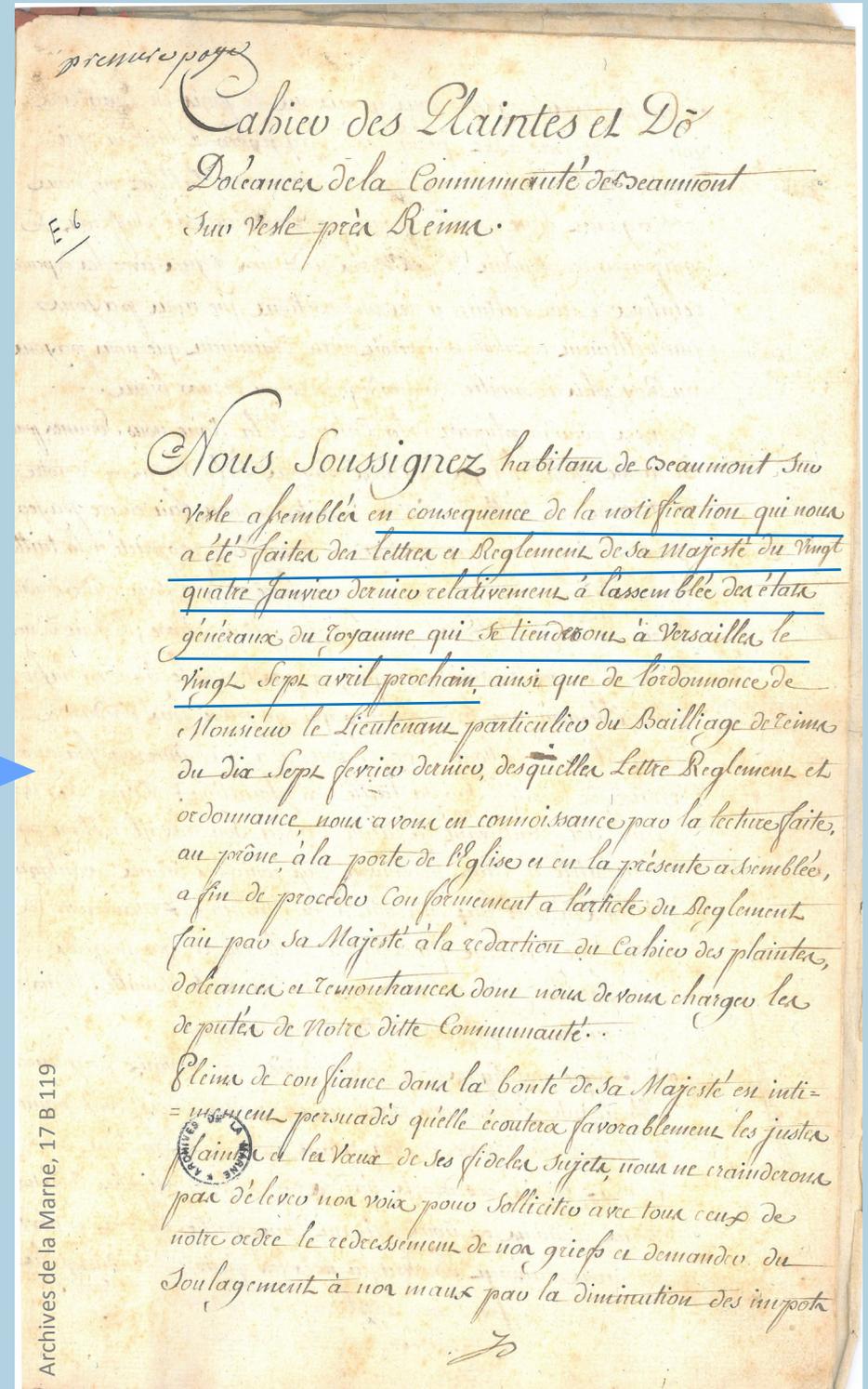
Pour l'assemblée des États généraux du royaume.

Quand cet événement est-il prévu ? Le 27 avril 1789 à Versailles.

Soulignez dans le texte les phrases qui évoquent cet événement.

2) Reliez les lettres correspondantes

m	→	t
n	→	d
L	→	m
d	→	s
u	→	n
u	→	t



2

excessifs sous lesquels nous gémissons de puis si longtemps;
 non ce n'est pas assez qu'on cesse d'aggraver le fardeau qui
 nous accable, nous croions qu'on doit encore l'alléger, en nous
 de chargeant d'une partie, pour s'en convaincre il suffiroit de
 comparer le produit de nos terres et de nos vignes avec les dépenses
 relatives à leur culture et les impositions que nous payons
annuellement ce calcul prouveroit bien clairement que nous payons
au Roy plus de moitié du modique revenu de nos biens.

Occupés pour la plupart de la Culture de la Vigne nous sommes par
 là même plus chargés, car nous payons d'abord à raison de notre
 profession, la taille d'industrie, ensuite on nous fait encore payer
 pour le bien que nous cultivons la taille de propriété et la taille
 d'exploitation, n'est ce pas là nous faire payer, sous le titre d'indus-
 trie et d'exploitation deux fois une même chose; le fruit de nos
 Vignes et de nos travaux, pourquoi ne par traites le vigneron aussi
 favorablement que le laboureur qui ne paye pas d'industrie
 lorsqu'il a le labour d'une charrue et a qui même on fait encore
 remise de moitié sur sa taille d'exploitation? Vivant sur les
 mêmes sols, cultivant la même terre et son travail n'étant pas
 moins utile à l'état, ne doivent pas jouir des mêmes avantages?
 d'ailleurs n'est il pas bien dû à un Malheureux manœuvre de
 payer une industrie qui souvent nulle est presque toujours
 insuffisante pour subvenir aux besoins de sa famille. Mais ce
 n'est encore là qu'une partie de nos maux.

Si lorsque nos vignes ont récompensé nos travaux par une
 abondante récolte, nous pouvons du moins en disposer comme
 le laboureur dispose de son grain, nous nous croions trop
 heureux, mais des droits d'aides excessifs multipliés sous toutes
 sortes de noms, en nous privant d'une partie du prix de nos vins
 ne nous laissent souvent, après les frais de vendange les

Archives de la Marne, 17 B 119

Fiche 2 comprendre le document

Les archives, à quoi ça sert?

Grâce aux récits des populations compilés dans les cahiers de doléances, nous connaissons des éléments de la vie quotidienne en 1789.



1) Les plaintes et doléances des villageois

← Soulignez dans le texte (pages 1 et 2) ce que demandent avant tout les villageois.

De quel impôt précisément s'agit-il ? **il s'agit de la taille royale divisée en 3 parties : taille d'industrie, taille de propriété et taille d'exploitation**

← Soulignez dans le texte la phrase qui prouve que cet impôt payé au roi est un impôt assez lourd pour le peuple.

2) Retour sur...la fiscalité d'Ancien Régime

La **taille** perçue au profit du roi est un **impôt direct**, prélevé dans chaque famille du royaume, à l'exception des nobles et des clercs.

Que suggère cette caricature ? →

Cette caricature montre que seul le peuple supporte le poids des impôts. Ici, le personnage représentant le peuple soutient le clergé et la noblesse et plie sous leur poids.

Le texte évoque également d'autres impôts appelés **aides**.

← Il s'agit d'**impôts indirects** prélevés sur les denrées alimentaires, les biens, les moyens de transport...



A faut esperer q'eu.s jeu la finira bentot, M.P., 1789 : caricature présentant les trois ordres de la société.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

3

Echataz les poineours payez, par de quoi nous peocures une
 chetive existence. Et comme si la femme craignoit qu'il ne
 en auquat quelque chose a notre misere, elle craige encore du
 Malheureux vigneron qui n'ayam pu vendre son vin par
 de faun de qualite, ou d'arbeteus se vi reduit a la necessite
 de le consumer lui même des droits designez sous le nom de gras
 manquant de trop bu. n'est ce pas la a joutes encore a l'affli-
 ction de celui qui succombe deja sous le poids de son
 infortune.

En supprimant ces droits d'aiden excessifs, qui mettent tout
 douteux a la vente des vins, et dont la perception doit coster
 prodigieusement, a en juger par le grand nombre de commis-
 a qui tout joiissent d'appointements considerables, et en
 remplaçant ces droits souvent peccun exigez d'une maniere
 odieuse, par une seul imposition facile a peccun, telle que
 seroit une certaine somme fixe a payer pour chaque piece
 de vin, dont le nombre seroit constate chez chaque particulier
 par un inventaire fait a pres les vendanges, il en hors de doute
 que le vigneron se trouveroit soulage et qu'en ne payant
 même que moitié de ce qui paye a la femme, Sa Majeste qui
 n'auroit plus a payer tant de peccun a la recette desdits droits,
 auroit la satisfaction de voir son revenu augmenté, et le pauvre
 cultivateur soulage.

Le sort des habitans de Beaumont est en tout semblable a celui
 de tous ceux qui comme eux s'occupent a la culture de la vigne mais
 une servitude ruineuse a joute encore en particulier a leur
 misere et met le comble a leur maux en les obligeant de porter
 leurs raisins sur des pressoirs banans a une heure qui
 leur est fixee souvent quinze jours d'avance et de payer a leur
 seigneur pour droits de dime et de banalite. L'onzieme
 piece de vin de leur recolte, tandis que les forains qui possedent
 des vignes contigues aux leurs et sur le même territoire ne
 payent que la quarantime.

Fiche 3 Analyser le document



Que nous disent les archives sur l'année 1789 ?

Les cahiers de doléances rédigés dans chaque commune nous renseignent sur la situation du royaume de France en 1789.

1) Les difficultés du royaume

Ce cahier de doléances évoque plus précisément la situation de certains habitants de Beaumont. Lesquels ? Encadrez en bleu le passage qui évoque cette situation.

Le document évoque la situation des vignerons qui sont nombreux dans les villages autour de Reims.

En plus des impôts évoqués plus haut, les villageois critiquent un autre aspect de la société d'Ancien Régime. De quoi s'agit-il ?

Les villageois évoquent ici l'obligation d'utiliser le pressoir banal, c'est-à-dire qui appartient au seigneur, et l'obligation de payer au seigneur une redevance pour « droit de dime et de banalité » correspondant à une partie de leur récolte. Ils critiquent ainsi le pouvoir seigneurial.



À Versailles, à Versailles le 5 octobre 1789

Gravure représentant la marche des femmes sur Versailles.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fiche 3 suite Analyser le document

2) Un peu de vocabulaire...

Soussigné (adjectif) : qui a signé plus bas.

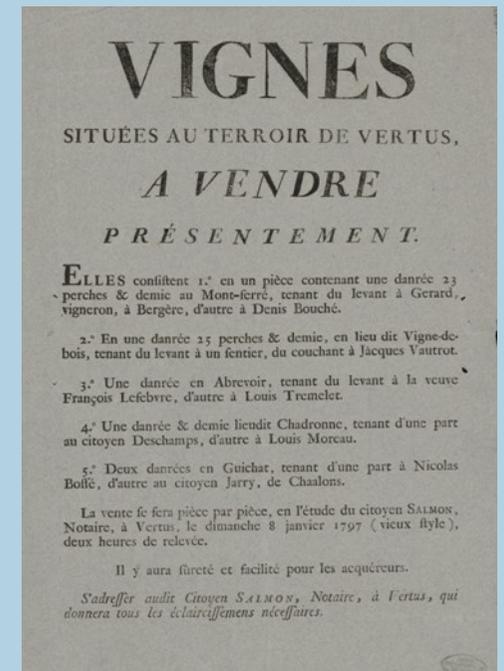
Prône : discours de piété qu'un prêtre fait à la messe.

Grief : dommage que l'on subit.

Ferme générale : système de perception des impôts indirects par des agents appelés « fermiers généraux ».

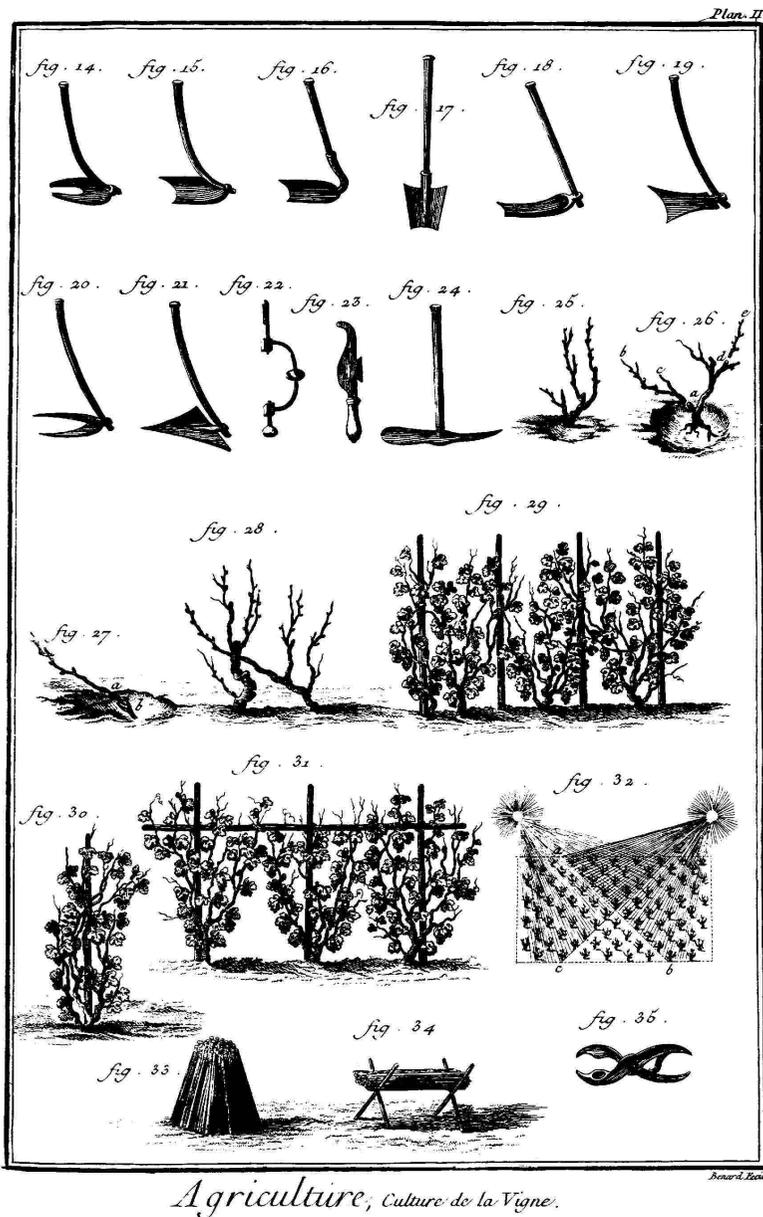
Échalas : pieu en bois que l'on enfonce dans le sol au pied d'un arbuste ou d'un cep de vigne pour le soutenir.

Poinçon : Sorte de tonneau servant à mettre du vin ou autres liqueurs.



Affiche signifiant la vente de vignes situées au terroir de Vertus, 1797

Archives de la Marne, 21 Fi 193

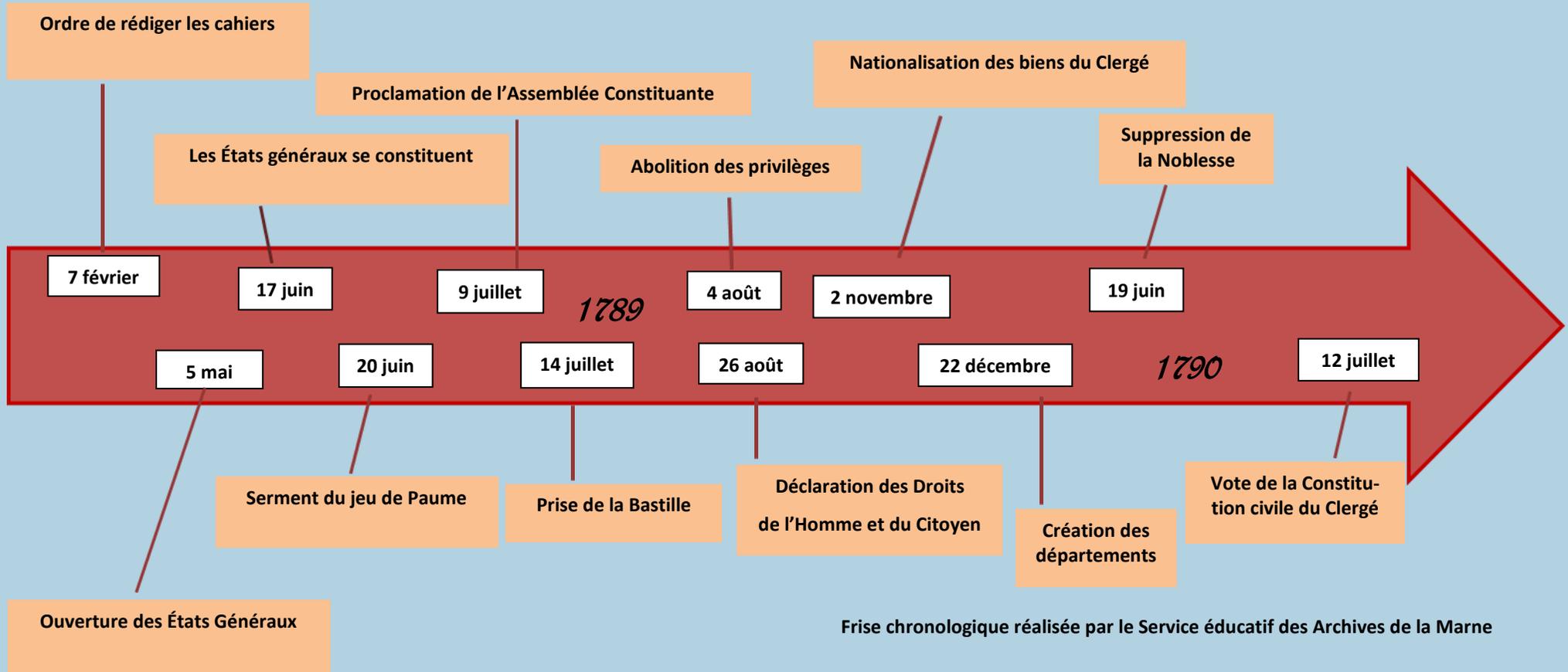


À gauche, planche d'illustrations tirée de l'encyclopédie Diderot et d'Alembert concernant la culture de la vigne,

Archives de la Marne, H 20021

Les temps forts de la Révolution française

Repères chronologiques 1789-1790



« Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que pas la force des baïonnettes. »
Mirabeau